

SEANCE DU 12 février 2013

L'an deux mille treize, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq février, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Mr François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Philippe PICQUE, François BOISDIN, Jean-Claude BAGUET, Christophe PETIGNY, Jean-François GOMEZ, Frédéric LANGLOIS, Mr Loïc TAPISSIER
Mmes Sophie FOUCAULT, Murielle DEBURE, Catherine GAMICHON-NOËL

Absents Excusés : Mme Isabelle POSTEL, Mr Christian BINET (pouvoir à Robert MABILLOTTE)

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- bail précaire à Mr et Mme Didier POULTIER (MECA-NATURE)

PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE « MES VOISINS VIGILANTS »

A sa demande la Gendarmerie Nationale fait une présentation du dispositif « mes voisins vigilants ». Cette action est basée sur le volontariat. Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Une signalétique peut être mise en place et une convention doit être signée avec la commune. Une information sera transmise au niveau communal et une réunion sera organisée par groupes de rue afin de sensibiliser et voir si des habitants sont intéressés par ce genre d'action.

Un site Internet est à disposition : www.voisinsvigilants.org

CONTRAT DE TRAVAIL DE MR BOULON JACKY

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat de Mr BOULON Jacky pour 6 mois à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 30 septembre 2013. Le temps d'emploi de Mr BOULON sera comme précédemment de 26 h par semaine. La dérogation arrivant à son terme, Mr BOULON fera valoir ses droits à la retraite après ce contrat.

CONTRAT DE TRAVAIL – OPERATION « COUP DE POUCE »

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé de recruter Monsieur Pascal BEURAIN, en Contrat Unique d'Insertion, 35 heures par semaine pour entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Ce contrat a été souscrit sur une période du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013.

Considérant que l'intéressé donne satisfaction dans son travail et les besoins de la Commune, le conseil municipal décide le renouvellement de ce contrat pour une durée de 6 mois soit sur la période du 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013 pour un temps d'emploi de 35 heures par semaine pour entretien des espaces verts et des bâtiments communaux et services divers.

Par ailleurs considérant les décrets d'application sur la loi concernant les contrats des non titulaires, le contrat de Mr JEHANNO ne peut pas être renouvelé. Le conseil décide en l'occurrence, que Mr BEURAIN fera également l'entretien à la salle de l'ancienne école des garçons.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

OPERATION « COUP DE POUCE » SUBVENTION MATERIEL

Dans le cadre du contrat coup de pouce de MR BEURAIN, la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'achat de matériel en liaison avec ce contrat.

Le Conseil Municipal a le projet de faire l'achat d'une auto laveuse. Un devis sera demandé afin d'établir le dossier de subvention.

REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE MISSION DES PREFECTURES

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures et la révision de ce fait des indemnités versées aux agents de la commune. A compter du 1^{er} janvier 2012, il sera donc attribué à chaque agent communal l'indemnité de référence, en fonction de son grade et de son coefficient d'emploi soit pour :

EMPLOI	MONTANT ANNUEL DE REFERENCE	TEMPS D EMPLOI
Agent de maîtrise Principal	1 204€	35 h / semaine
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 143€	35 h / semaine
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 143€	35 h / semaine
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 492€	27 h / semaine

CONCESSIONS CREMATISTES : PRIX

Le conseil municipal fixe le prix des concessions crématiste du cimetière pour 1 mètre carré superficiel à :

- concession crématiste cinquantenaire 150 €
- concession crématiste trentenaire 100 €

Le produit de ces concessions sera affecté, en totalité, au budget communal.

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2013.

DEVIS PASSERELLE « PONT DE LA GENDARMERIE »

Mr le Maire présente les devis concernant la passerelle piétonne au niveau du pont de la gendarmerie. Les entreprises suivantes ont transmis les devis suivants :

Pour la passerelle :

- entreprise MARCANTERRA pour une passerelle bois (14 m x 1.5 m) pour 30 233.56 € TTC
- entreprise DUVAL pour une passerelle métallique + bois pour 26 587.08 € TTC

Pour le support :

- entreprise CARTIER maçonnerie et fondations pour 46 762.40 € TTC
- entreprise TECHNO PIEUX pieux métalliques pour 4 346.74 € TTC

La commission des travaux se réunira très prochainement sur place.

IMMEUBLE 47 PLACE DE LA HALLE : CHOIX DE LA CONSULTATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal a souhaité réaliser l'étude de faisabilité pour l'aménagement de trois logements à l'étage de l'immeuble sis 47 place de la Halle à SONGEONS, le rez de chaussée étant conservé en local commercial.

Trois maîtres d'œuvre ont été sollicités et ont répondu.

Monsieur le Maire ouvre les enveloppes contenant les devis concernant la maîtrise d'ouvrage :

- 1°) Mr Didier CREPIN de Gournay-en-Bray : 7.3% du montant des travaux HT plus 6 415€ pour l'étude.
 - 2°) Mr Philippe JACQUEMET d'Estrées-sur-Noye : 6% du montant des travaux HT plus 1 000€ pour dépôt éventuel d'une demande de permis de construire.
 - 3°) La SARL AUDIENCE d'Halloy pour 54 000€ de l'estimation de l'enveloppe financière affectée aux travaux HT
- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Mr JACQUEMET.

Une convention devra être signée avec la Mairie de Songeons.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de maîtrise d'œuvre.

LOGEMENT 12BIS RUE DES SORBIERS : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES

Mr le Maire présente les devis pour le remplacement des fenêtres du logement 12bis rue des Sorbiers. Quatre entreprises locales ont été contactées.

- entreprise THIRION	fenêtres PVC + baie coulissante PVC	3 156.06 € HT
- entreprise Ludovic SOMON	fenêtres PVC + baie coulissante alu	5 014.57 € HT
- entreprise Stéphane BACHIMONT	fenêtres PVC + baie coulissante PVC	5 828.71 € HT
- entreprise DELOZIERE	fenêtres PVC + porte fenêtre alu	5 660.24 € HT

Le conseil municipal demande qu'une variante pour pose de volets sur la porte fenêtre soit demandée aux entreprises SOMON et DELOZIERE.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le planning des bureaux de vote des élections législatives est établi comme suit :

Horaires du bureau de vote	Bureau de vote du 17 mars 2013	Bureau de vote du 24 mars 2013
De 8 h 00 à 10 h 00	Jean-François GOMEZ François BOISDIN Sophie FOUCAULT	Jean-François GOMEZ François BOISDIN Sophie FOUCAULT
De 10 h 00 à 12 h 00	François DUMARS Murielle DEBURE Isabelle POSTEL	François DUMARS Murielle DEBURE Isabelle POSTEL
De 12 h 00 à 14 h 00	Jean-Claude BAGUET Cathy GAMICHON-NOEL Christophe PETIGNY	Jean-Claude BAGUET Cathy GAMICHON-NOEL Christophe PETIGNY
De 14 h 00 à 16 h 00	Loïc TAPISSIER Christian BINET Remplaçant Frédéric LANGLOIS	Loïc TAPISSIER Christian BINET Remplaçant Frédéric LANGLOIS
De 16 h 00 à 18 h 00	Robert MABILLOTTE Philippe PICQUE Serge FRION	Robert MABILLOTTE Philippe PICQUE Serge FRION

BAIL PRECAIRE DE Mr et Mme Didier POULTIER (MECA-NATURE)

Le Conseil Municipal décide de louer à titre précaire, à Mr et Mme POULTIER Didier (MECA NATURE), pour une durée de 23 mois à compter du 1er mars 2013, moyennant un loyer mensuel de 500€ net, le rez de chaussée de la propriété communale située 47, Place de la Halle, Section AC 118, lieu dit « Le Village ».

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bail.

Le conseil décide que l'entretien du jardin de la propriété sera fait pour l'instant par la commune.

Par ailleurs, la taxe foncière ne sera pas récupérée auprès du locataire mais par contre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera récupérée.

SITE INTERNET

La commission communication fait une présentation de site Internet avec deux prestataires, l'ADICO et LOGIPRO. Le devis de l'Adico s'élève à 396 € HT par an plus une formation de 650 € HT et le devis de Logipro de 299 € HT par an et une formation de 150 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Logipro. La commission doit rapidement mettre en place ce site afin qu'il puisse être accessible à tous.

QUESTIONS DIVERSES

- * Mr MABILLOTTE réunira la commission travaux afin de prévoir les travaux sur le tour de la Halle.
- * Mr MABILLOTTE signale que le domino d'Or s'est bien déroulé malgré les conditions météo. Le bénéfice est d'environ 700 €.
- * Il est signalé que l'angélus ne sonne toujours pas.
- * Mr PICQUE fait part d'une demande de subvention de l'Association les Bouts d'Chou pour l'organisation d'une exposition au mois d'avril. Le conseil municipal décidera des subventions accordées lors des réunions pour l'élaboration du budget primitif 2013.
- * Mr PICQUE informe que les devis de fournitures de plants de rosiers et de vivaces pour la roseraie de la salle de l'ancienne école s'élèvent respectivement à 502.76 € HT et 134.72 € HT.
- * Mr BAGUET signale qu'un remplaçant ou une remplaçante de Mr BINET pour la bibliothèque doit être trouvé.
- * Mr GOMEZ renouvelle sa demande concernant le ralentisseur de la rue du Maréchal de Boufflers au niveau de la maison n° 51.
- * Mr TAPISSIER pose la question de la situation au secrétariat compte tenu de la longue maladie de Mme PETIGNY. Mr DUMARS indique que Mme MONDON est en remplacement sur ce poste et l'activité du secrétariat est parfaitement assurée.
- * Mr le Maire informe que l'entreprise BRUZEAU interviendra début de semaine prochaine sur la toiture du 47 place de la Halle.
- * Mr le Maire informe que les conseils d'école élémentaire et maternelle et le conseil syndical du SIVOS se sont prononcés pour demander le report de l'entrée en vigueur des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, compte tenu de l'absence de précisions concernant le lieu des activités, le coût, l'organisation des activités et les transports.

Prochaine réunion :

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le mardi 12 mars 2013 à 20 heures.

La séance est levée à 00 heures.